Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 32 (1968) **Heft:** 127-128

Artikel: Maint : histoire d'un mot littéraire

Autor: Robson, C.A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399429

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MAINT: HISTOIRE D'UN MOT LITTÉRAIRE

I

Maint appartient à la classe d'adjectifs préposés déterminants (ou non-qualificatifs). On range sous cette rubrique des adjectifs négatifs (aucun, nul, pas un), distributifs (chaque, tout, n'importe quel), et d'autres qui expriment une idée plus ou moins vague de quantité (certain, quelque, je ne sais quel, plus d'un), de ressemblance (tel) ou d'identité (même).

Employé surtout au singulier avec un substantif singulier, maint 'n'exprime jamais que le nombre, et non pas la quantité massive'; même on arrive à y déceler 'une « arrière nuance » de caractère distributif'. Il sert ainsi à indiquer un nombre considérable pris un à un. Il se prête admirablement à la traduction de pronoms germaniques, sans doute apparentés: manch, mange, many a:

Full many a gem of purest ray serene The dark unfathom'd caves of Ocean bear: Full many a flower is born to blush unseen And waste its sweetness on the desert air.

Maint joyau dort enseveli Dans les ténèbres et l'oubli, Bien loin des pioches et des sondes ; Mainte fleur épanche à regret Son parfum doux comme un secret Dans les solitudes profondes ².

A la différence des mots congénères déjà énumérés, maint appartient à l'usage littéraire, voire au style soutenu; il sert à évoquer un passé lointain, héroïque ou brumeux, et par extension à introduire dans certains con-

- 1. F. Lecoy, Studia neophilologica XXVIII, 1956, 77.
- 2. Ch. Baudelaire, Les Fleurs du Mal, 2º éd., 1861, XI: Le Guignon; édition reproduite par A. Adam, Paris, 1961, p. 19-20, cf. 287-8.

Revue de linguistique romane.

textes une nuance railleuse ou ironique. Le 'déclin' de ce mot, annoncé par Vaugelas et La Bruyère et dûment enregistré dans nos manuels de linguistique historique, n'est autre chose sans doute qu'une réaffirmation de valeurs stylistiques, inhérentes au vocabulaire traditionnel, par des auteurs en pleine réaction contre le style fluide et incolore du siècle passé et cherchant à fixer dans leurs écrits certains effets par évocation (pour reprendre le terme lancé par Ch. Bally) ¹. Écoutons à ce propos Vaugelas lui-même :

Pour maint, & mainte, on ne le dit plus en parlant, mais on dit maintefois à la Cour en raillant, & de la mesme façon qu'on dit ains au contraire. Neantmoins on ne l'escrit plus en prose, non plus que maint adjectif. L'un & l'autre n'est que pour les vers...

Même dans la poésie, ce mot ne sied pas 'à moins que d'estre employé dans un Poème heroïque, & encore bien rarement 2'.

La remarque est précieuse : déjà en 1647 une locution aussi courante que mainte fois n'est plus qu'une facétie archaïsante qui permet une allusion sournoise à certains genres littéraires connus de tous : narration chevaleresque ou poésie gauloise, bourgeons littéraires greffés sur une vieille souche médiévale.

Deux siècles plus tard (c'est Littré qui nous l'affirme), ce mot avait repris 'une juste faveur': réhabilitation dont on attribue le crédit à l'école romantique. Thèse fort probable, à laquelle il ne manque que témoignages à l'appui. Le mot, bien vivant à l'époque de Boileau et de Regnard (et dans le style burlesque de La Pucelle), n'est représenté chez les lexicographes, pour toute la première moitié du XIX^e siècle, que par mainte fois sous la plume de P. L. Courier. Le mot ne figure pas dans l'Index de G. Matoré, Le Vocabulaire et la Société sous Louis-Philippe (1951), et Robert ne cite rien d'antérieur à cette phrase de Sainte-Beuve, du 'Lundi' du 6 mai 1850:

Je ne reproduirai pas ici les divers portraits de la duchesse de Bourgogne, qu'il faudrait transcrire de maint endroit et surtout copier chez Saint-Simon.

Or le sonnet octosyllabique de Baudelaire dont j'ai cité plus haut les deux tercets 'a été écrit au plus tard en 1852 et peut-être un peu plus tôt, car les textes anglais dont Baudelaire s'est inspiré se lisent, copiés de sa main, sur une feuille qui doit dater de 1850, et peut-être même de 1849 (Dessins

- 1. Traité de Stylistique française, 2e éd., Heidelberg, 1921, I ve partie.
- 2. Remarques sur la langue française 1647, p. 151 (voir le fac-similé de la Soc. des Textes fr. modernes, avec introduction de J. Streicher, 1934).

de Baudelaire, Gallimard, 1927, planche X)'¹. Ce synchronisme est frappant; et, tout en admettant que maint a dû revivre dans les imitations baroques chères aux petits poètes sous Louis-Philippe, on n'hésitera guère à retenir la date de 1850 pour marquer le moment où ce vieux mot a réacquis droit de cité auprès des tenants de la littérature officielle ².

Le ton parodique, hérité de ces petits poètes, n'est jamais absent des emplois verlainiens enregistrés par Guiraud 3; je cite, à titre d'exemple:

C'est Tircis et c'est Aminte Et c'est l'éternel Clitandre Et c'est Damis qui pour mainte Cruelle fait maint vers tendre 4.

Railleuse bergerie, où tout concourt (coupe des vers; accentuation anormale du préposé; succession, également anormale, de rimes féminines) à singer la voix cajoleuse et pleurarde de l'instrument: *The pleasant whining of a mandoline*.

Effet par évocation, qui n'est guère pour recommander l'emploi du mot dans des contextes où l'ironie n'est pas de mise. D'après les relevés de Guiraud, maint est absent des Illuminations, absent d'Alcools, fort rare chez Valéry, qui, pourtant, s'en est une fois servi dans un contexte célèbre :

Quel pur travail de fins éclairs consume Maint diamant d'imperceptible écume...

1. Voir l'édition d'Adam, p. 287; un emploi caractéristique, peut-être antérieur de quelques années, se trouve dans LXXXVIII : A une mendiante rousse :

Maint page épris du hasard Maint seigneur et maint Ronsard...

cf. la remarque d'Adam: 'le thème de la « belle mendiante », chère aux poètes de l'époque baroque ' (p. 379).

2. On trouve la même locution chez Hugo quinze ans plus tôt, mais dans une poésie de ton héroïque :

Ce siècle avait deux ans. Rome remplaçait Sparte, Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte, Et du premier consul déjà, par maint endroit, Le front de l'empereur brisait le masque étroit.

Hugo, Les Feuilles d'Automne.

Il est possible de supposer cette locution déjà acceptée dans la prose (voir ci-dessous, p. 280) de sorte que Sainte-Beuve n'aurait rien fait pour l'extension de *maint*. Sur ce sujet, la documentation nous manque; cependant, 1° le singulier *maint endroit* semble plus 'littéraire' déjà que le pluriel, et 2° nous avons le témoignage de Littré qui pense sans doute à la prose usuelle, et à un changement assez récent.

- 3. Index du vocabulaire du symbolisme, Paris, 1953-4, 6 fasc.
- 4. Fêtes Galantes, XV: Mandoline, cf. IV 10, VI 6.

phrase qui, par le ton autant que par les sujets traités (usure du temps; travail secret de la nature), s'apparente de loin au sonnet baudelairien cité plus haut. Le mot fut encore repris avec insistance par Mallarmé, non sans quelque entorse à la syntaxe :

Telle loin se noie une troupe De sirènes mainte à l'envers

— emploi qualificatif, post-position de l'adjectif! Il n'est pas jusqu'au funèbre *Tombeau* (en l'honneur de Verlaine même) qui ne nous en fournisse un exemple:

Cet immatériel deuil opprime de maints Nubiles plis l'astre mûri des lendemains.

Rappel inattendu, dans le lugubre silence funéraire, de l'espièglerie du défunt poète.

Quant à la prose, on trouvera la liste, sinon dans le Littré, du moins chez Grevisse et Robert, de ceux qui, empruntant la voie de Sainte-Beuve, ont depuis 1850 émaillé leurs phrases de la mirifique syllabe, héritage des siècles baroques. Les exemples datent surtout de la fin du siècle, et font pendant sur le plan lexical à cette reprise des tournures classiques qui, partant de cercles restreints, a peu à peu gagné la masse des écrivains 'littéraires'.

L'Académie, en s'en tenant à deux locutions : mainte(s) fois (avec ses variantes : à maintes reprises, en mainte occasion) et maintes gens, a consacré une tradition plus ancienne et sans doute plus durable, puisque ces expressions se trouvent avant l'an 1130 chez le premier auteur de langue française dont on connaît le nom, la provenance et l'état-civil : Philippe de Thaon, clerc vivant dans l'ambiance de la cour londonienne sous le roi anglo-normand Henri Ier.

Je fais remarquer d'ores et déjà que ces deux locutions, dont la première est restée dans la langue courante, emploient le déterminatif préposé au genre féminin.

Bien autre chose est l'emploi pronominal de *maint*. Cet usage, dont Grevisse affirmait encore en 1955 (6° éd., § 456) qu'il 'n'est signalé par aucun dictionnaire', est néanmoins suggéré à la mémoire par un célèbre vers final de Villon:

Ainsi en prent a mains et maintes.

Cette construction, devenue inintelligible avant 1600, fut discutée par

Malherbe, à propos de certains vers de Desportes, où il la qualifie de 'Gasconisme'. Voici les vers en question :

Je sçay qu'ell' ont des yeux les autres demoiselles, Pour rendre, en regardant, maint et maint amoureux.

Ici Rhadamanthe fait remarquer, avec parfaite justice, que le lecteur accepte amoureux comme substantif, et attend un autre attribut après rendre, tel que malade¹. C'est exactement le contraire du piège tendu par Verlaine, où mainte à la rime fait figure momentanément de prénom.

La réintroduction du vrai pronom est également de Verlaine :

Prions, entre les morts, pour maints De la terre et du Purgatoire²,

où ce mot sonne le glas : dans le style élégiaque de Verlaine, le pronom est une épave du moyen âge catholique. Il est fort curieux de constater que cette construction défunte fut reprise dans la prose de Julien Benda (maints d'entre eux; comme maints l'assurent; maint de leurs coréligionnaires), et à sa suite par Daniel-Rops qui en arrive a écrire maintes des traditions pour maintes traditions ³.

H

Ayant dressé le bilan, assez maigre, somme toute, et plutôt décevant dans son ensemble, des emplois modernes de *maint*, on ne laisse pas que d'être fort étonné de l'enthousiaste accueil réservé par hommes de lettres et lexicographes à cette insignifiante syllabe :

Maint est un mot qu'on ne devait jamais abandonner, et par la facilité qu'il y avait à le couler dans le style, et par son origine, qui est française (La Bruyère) 4;

Ce mot a repris de nos jours une juste faveur (Littré, qui ne cite, après 1825, aucun exemple);

C'est avec satisfaction qu'on constate la renaissance de *maint* dans la langue moderne (Tilander) 5.

- 1. Ph. Desportes, Les Amours de Diane, ed. V. E. Graham, II, 1959, 212.
- 2. Liturgies intimes XVII.
- 3. Grevisse, Le Bon Usage, 8e éd., 1964, § 456, et Robert, s. v. maint.
- 4. Les Caractères XIV, 73.
- 5. Pour la monographie dont je cite ici les derniers mots (p. 64), voir ci-dessous, p. 282-288.

Ces autorités ne donnent pas à ce sujet les amples développements d'un Voiture accouru à la rescousse de car ¹. Le philologue moderne est plus modeste : il ne fait pas de linguistique normative (en dehors de certaines visées purement pédagogiques, bien entendu); il ne prescrit pas; il ne recommande pas. Il n'entend faire que des constatations; néanmoins (on vient de le voir) il les fait parfois avec satisfaction.

Quelles sont les causes profondes de cette allégresse lexicologique? Les voici, naïvement exprimées : les mots sont le patrimoine du lexicographe ; plus il en a, et plus il est riche. Rangés par ordre alphabétique, ils constituent un vaste répertoire qu'il appelle 'la langue', et qu'on appellerait avec plus de justesse 'sa langue', puisqu'il n'est accessible dans son entier à personne en dehors du lexicographe lui-même et de ses lecteurs. On comprend dès lors la joie qu'il témoigne à l'apparition d'un nouveau vocable, ou à la réapparition d'un vocable désuet; et réciproquement, l'indignation qui lui serre le cœur à la pensée d'un planificateur linguistique qui, faisant état du fonctionnement de la langue, ou féru des soi-disant hiérarchies stylistiques, en viendrait à inspirer un doute de la valeur absolue, et absolument égale, de chaque unité constituante de ce précieux héritage.

Tout autre est le point de vue de l'usager de la langue. Sa situation ressemble grosso-modo à celle de l'abonné du téléphone qui, laissant la technique aux techniciens, et loin de tressaillir d'aise à la seule idée du nombre, sûrement astronomique, de fils conducteurs aménagés par la compagnie, ne demande qu'à entretenir un de ses semblables au bout du fil. La conception des unités phonologiques et sémantiques ne lui est pas étrangère; pourtant ce ne sont pas toujours des 'phonèmes' ou des 'vocables' mais assez souvent des locutions figées, des syllabes ou groupes de syllabes, voire des intonations, qui, dans un contexte donné, servent à exprimer sa pensée ou à traduire sa volonté. L'analogie peut jouer un rôle, parfois prépondérant, dans l'activité linguistique : d'où la possibilité pour la systématisation de prendre pied et de s'établir sur des bases empiriques. Les paradigmes dressés par le grammairien valent ce qu'ils valent et servent à des fins explicatives; mais outre qu'ils vont souvent trop loin dans la voie de la systématisation, ils ne recouvrent jamais les faits d'un seul dialecte ou idiolecte dans son entier. D'où l'importance dans la

^{1.} On lira ce texte, où ce grand devancier a remporté le prix du style burlesque en matière de philologie, dans l'indispensable Littré, s. v. car.

linguistique tant ancienne que moderne de l'anomalie, de la défectivité, des survivances, des expressions toutes faites, des systèmes partiels qui, en dehors des symétries imaginées par le théoricien, constituent la langue courante d'un groupement humain.

Vue dans cette perspective, une expression de l'usage courant : à maintes reprises (succédané de maintes fois) apparaît comme une survivance prise en bloc, dont on ne cherche pas à varier les éléments constituants. La langue courante n'admet ni *à mes reprises, ni *après maintes reprises, ni *maintes réunions; c'est à peine si l'on y admet, au masculin : en maints endroits (par adaptation du distributif temporel 'fréquemment à l'expression d'un distributif spatial 'un peu partout').

D'autre part une locution aussi surannée que maintes gens (également consacrée par l'Académie) traîne à sa suite de vagues suggestions moyenâgeuses :

Maintes gens dient que en songes N'a se fables non et mensonges... ¹

de même que la répétition maint et maint rappellera à plus d'un les inoubliables vers de La Fontaine sur le singe jetant des doublons à l'eau :

> Il les eût fait voler tous jusques au dernier Dans le gouffre enrichi par maint et maint naufrage. Dieu veuille préserver maint et maint financier Qui n'en fait pas meilleur usage 2.

Ces évocations prennent une importance sans cesse accrue dans tous les pays de vieille civilisation, où les conversations, les affaires, les transactions les plus humbles de la vie quotidienne, se jouent devant une toile de fond héritée de l'antique, où les textes banals, écrits ou oraux (affiche de tourisme, toast, lettre de famille), prennent une patine, sinon une profondeur, de la connaissance partagée d'œuvres classiques, où le rappel à demi conscient d'un apophtegme ou d'un vers fameux remue mille souvenirs: un contexte littéraire, un cadre social, des façons de sentir abolies par le temps, la vie intime et cachée des ancêtres.

Il est donc à craindre que les affirmations de Littré et de Tilander ne prêtent à équivoque, à moins que, par une mise au point stylistique, on ne fasse ressortir la valeur traditionnelle, évocatrice, du mot. *Maint* fait

^{1.} G. de Lorris, Le Roman de la Rose v. 1-2.

^{2.} Fables XII 3 : financier 's'est dit autrefois de ceux qui avaient la ferme ou la régie des droits du roi '(Littré).

partie d'un certain style baroque, gaulois ou héroï-comique, et n'a revécu au xix° siècle que grâce à des écoles post-romantiques et symbolistes qui, en renouvelant thèmes et genres baroques, ont réintroduit le mot au niveau stylistique qui lui appartient.

A-t-il joui d'un emploi moins restreint? A-t-il jamais concurrencé plusieurs, beaucoup de, assez de, force, foison de comme expression du nombre et de la quantité massive? A-t-il été (et si oui, dans quel genre et à quelle époque) un simple synonyme de ces déterminants, et autre chose qu'un outil stylistique? Et que penser enfin de ses origines étymologiques et de son introduction dans la langue littéraire des premiers siècles? Autant de questions auxquelles il n'existe pas de réponses valables, bien que les voies de leur solution ait été préparées de longue main par Diez et Thurneysen et (vers 1955-56) par la documentation nouvelle de M. Tilander et les judicieuses remarques de M. Lecoy.

III

En partant à la recherche de l'étymologie de *maint*, on fera état de trois constatations fondamentales :

- a) le mot n'est pas du roman commun, mais tout au plus du gallo-roman propagé ensuite dans l'Italie du Nord ou dans l'italien littéraire (La Bruyère s'en est avisé déjà en parlant de 'son origine qui est française'); encore a-t-il perdu beaucoup de sa vitalité dans les parlers gallo-romans des temps modernes;
- b) sa fonction primitive dans la structure romane est assez difficile à préciser, puisque les bases étymologiques fournies par le celtique et le germanique sont des *substantifs*, tandis que le mot français est déjà, dans la littérature octosyllabique du XII^e siècle, un *adjectif déterminant* à formes flexionnelles indiquant nombre et genre;
- c) maint a tendance à remplacer l'adjectif déterminant molt/mult, hérité du roman commun, dans le vieux français du xIIe siècle finissant.

Quant à la base étymologique, les formes écrites : anc. fr. maint(e), anc. prov. manh, mainh, manhta, présupposent un groupe de consonnes formé d'une nasale, d'une dentale et d'un élément palatalisant. Seules capables de satisfaire à ces conditions sont les bases suivantes :

(1) la base celtique *MANTI 'foule, grand nombre, quantité attestée par le gallois pa faint? 'combien', cymaint? 'autant';

MM. les Sociétaires et MM. les Abonnés sont avertis que le moment est venu de payer leur cotisation ou leur abonnement pour l'année 1969. Ils sont priés de se conformer pour cela aux indications qui se trouvent page 3 de la couverture.



REVUE

DE

LINGUISTIQUE ROMANE

PUBLIÉE PAR LA

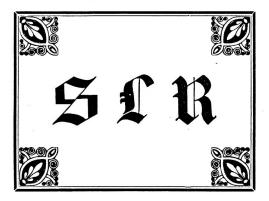
SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

AVEC LE CONCOURS

DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Razze latine non esistono: esiste la latinità

TOME XXXII



MCMLXVIII

a .

(2) un substantif formé par l'adjonction d'un suffixe avec dentale à la base adjective *MANAG- attestée par manch, mange, many a.

A l'origine de maint (c'est Thurneysen qui l'affirme de façon explicite) il y aurait eu un substantif remplissant la fonction d'adjectif préposé invariable (comme mille dans mille chevaliers), qui, plus tard, aurait pris des formes flexionnelles pour marquer le nombre et le genre. Ce développement reste pourtant tout hypothétique, puisque les plus anciens documents français et provençaux (premiers monuments: Alexis, Roland, Boeci, Sainte Foi) ignorent le mot entièrement. A son apparition (vers 1130-60) dans la langue littéraire, il possède déjà les formes désinentielles qu'on lui connaît dans la langue moderne.

Ces difficultés invitent à considérer d'autres possibilités, surtout la survivance éventuelle de MAGNU suggérée par l'hispano-roman tamaño tamanho, et encore par un adjectif tamaint en vieux français (attesté vers l'an 1200, Tilander § 23) ². Schuchardt, suivi par Meyer-Lübke (s. v. MAGNUS),

- 1. R. Thurneysen, Keltoromanisches, Halle, 1884, p. 105-7; pour le lexique ancien, consulter E. Stengel, La Canëun de Saint Alexis, nebst einem vollstandigen Wörterverzeichniss zu E. Koschwitz, « Die ältesten französischen Sprachdenkmäler » Marburg, 1881; le glossaire, établi par L. Foulet, dans La Chanson de Roland commentée par J. Bédier, 1927, p. 323-501; et (à la Bodléienne) la thèse inédite de T. D. Hemming, basée sur ces deux répertoires: Old French Synonymy, with special to the period before 1150, 1963.
- 2. Tilander souligne l'importance de l'étymon TAM MAGNU 'qui a pu couvrir une fois un grand domaine depuis le détroit de Gibraltar jusqu'à la Manche '(p. 55). La fonction substantivale de l'adjectif roman cadre bien avec l'esprit de l'hispano-roman : lo pasado 'ce qui est passé' el pasado 'le passé', ainsi * lo tamaño 'le fait d'être d'une certaine grandeur', el tamaño 'les dimensions'. Pour la forme adjective sans -t on peut citer, dans le gallo-roman, (a) Guillem Augier Novella, 6 : Ses alegrage, couplet x :

Gent gasainha Qui que s plainha Ma don' Imil' en Romainha Valor mainha En que s bainha Son gai cors plazen Gen;

voir Zeits. f. Rom. Phil. XXIII 69-70, et cp. Monaci, Testi antichi provenzali col. 75 (qui fournit cinq textes parallèles) et (b) la Canso d'Antiocha, v. 121-124:

Francs reis, car no t'emfui e perpren la montanha Que, se el t'acosego, la perda er tamanha Tro a Maroc lo gran non er selh no s'en planha;

P. Meyer, Fragment d'une chanson d'Antioche en provençal, dans Archives de l'Orient Latin II, 1884, 477.

pense à une contamination à l'époque romane primitive de MAGNU et TANTU ¹. L'étymologie de Diez, anc. haut all. managōti, déjà rejetée par Behaghel en 1877 ², ne figure plus dans nos dictionnaires étymologiques qui se contentaient naguère d'hésiter entre la base celtique *MANTI et l'explication de Schuchardt.

L'importance capitale de la monographie de M. Gunnar Tilander, Maint: Origine et histoire d'un mot (Stockholm, 1955), fut de renouveler la thèse de Diez en proposant une base plus acceptable : *MANIGIPŌ (> francique *MANIGDU remplacé plus tard par une autre forme *MANIGDA). Cette base est directement attestée dans les langues vivantes par neerl. et flam. menigte, dan. maengde, suéd. mängd, qui signifient 'foule, grand nombre, quantité'. On dit de groote menigte en flamand et également en danois den store mængde pour indiquer 'le grand public', 'les masses', 'la majorité'. L'évolution syntaxique et sémantique de menigte ressemble en outre à celle de force dans le moyen français : préposé à un substantif ce mot devient un déterminant invariable : meenigte Fabulen 'force histoires', menigte rieten 'force roseaux'. Ce curieux parallélisme crée du moins la présomption qu'une forme mainte < *MANIGDU a pu faire le même chemin à l'époque prélittéraire de la langue française. Il est vrai que M. Tilander ne s'est pas avisé à temps du développement normal des proparoxytons empruntés du germanique, ce qui a nui à la clarté de son exposition; heureusement cet écheveau a été débrouillé par M. Félix Lecoy qui écrit à ce propos :

Si *manigdu a pu donner quelque chose en français, le mot étant proparoxyton, le résultat était forcément du type rythmique mainte, et non maint; la comparaison avec le latin sanctu, sans être impossible, n'est pas tout à fait pertinente, et maint, de toutes façons, dans l'explication de M. Tilander, ne me paraît pouvoir être qu'une forme secondaire 3.

- 1. Zeits. f. Rom. Phil XV, 1891, 241.
- 2. Diez, Etym. Wörterbuch der Rom. Spr., 5e éd., Bonn, 1887, p. 632, cp. Zeits. f. Rom. Phil. I 1877, 469. Pour les formes manegole, managoti, menigoti (glose du lat. manus 'bande, troupe') voir Steinmeyer et Sievers, Die ahd. Glossen I, 1879, 664, II, 1882, 486, et W. Wilmanns, Deutsche Grammatik II § 262. Je dois quelques précisions sur les formes germaniques à mon regretté collègue J. Knight Bostock, et à D. R. McLintock.
- 3. Op. cit., p. 78; le critique admet d'ailleurs que maint, au moins à époque ancienne, semble avoir été insensible à la variation en genre et que la forme mainte apparaît à l'occasion devant des mots masculins chez Wace, chez Benoît de Sainte More et dans des textes périphériques comme Péan Gatineau ou l'Isopet de Lyon. Dans ce cas, l'étymon proposé par M. Tilander est valable (p. 77). Pour l'équation phonologique *MANIGDU = mainte, il n'est que de comparer computu = conte, compte, cognitu = cointe

Il s'ensuit que la monographie, fort utile par ses rapprochements avec les langues germaniques vivantes et par son abondante documentation, n'est pas exempte de défauts. L'auteur, qui semble méconnaître l'apport de ses devanciers, surtout de Thurneysen qui a fait ressortir toutes les difficultés du problème, construit sa thèse en porte à faux, mettant sur le même plan comme représentants de la base germanique les formes maint et mainte, et fournissant un vaste répertoire des emplois de maint, adjectif déterminant variable, au lieu de monter en épingle les rares exemples de la forme invariable mainte, pour établir solidement l'équation phonologique:

mainte = menigte = *MANIGDU/-DA.

Les cas de l'emploi primitif sont de deux types : (a) mainte, déterminant invariable suivi d'un nom masculin, et(b) mainte, substantif, 'foule, grand nombre, quantité', suivi d'un complément. Tilander groupe ensemble (§ 11) les cas du type (a), dont voici le relevé par auteurs :

adj. invariable, comite = comte (et voir Schwan-Behrens, 12e éd., 1925, § 78, Meyer-Lübke, Hist. gr. 4e et 5e éd., 1934, §§ 120-6, Pope §§ 259-263, et V. Günther, manigipo dans Franz. Etym. Wörterbuch, XVI, 1959, 512-4).

1. Pour l'identité de Benoit, auteur de la Chronique des Ducs de Normandie et de Benoit de Sainte-Maure, consulter l'édition de la Chronique par C. Fahlin, Uppsala, 1951-4. — Pour Aimeric, qui écrit un français teinté de poitevinismes, voir l'édition de F. Talbert, Paris et Niort, 1885 (qui manque à Bossuat). — Pour les deux éditions de Péan Gatineau par W. Söderhjelm, et la dissertation de celui-ci, voir Bossuat, nos 3335-7, et pour l'Ysopet J. Bastin, Recueil gén. des Isopets, Paris, 1930, II, 119, 192. — Quant à la citation de Wace, on lit dans le ms. de Marmoutier (M), Tours 927:

... Si voirement cum Deus l'ama E en sa fin molt l'enora, Por li mainte miracle fist, Si cum trovons en escrist, Dames la devent molt amer E por li Damne Dé loer, De nos pechez pardon nos face. Ci faut sa vie, ce dit Grace, Qui de latin en romans mist Ce que Theodimus escrist.

Le ms. de Troyes 1905 (T) supprime les six premiers vers et continue : De nos pechez pardon nos face Et celui doint la suie grace Qui de latin etc. (le passage manque à A, ms. Arsenal 3516). L'authenticité du texte de M semble garantie par la fin de la Vie de Saint Nicholas :

Ci faut li livres mestre Guace Qu'il ad de seint Nicholas fait De latin en romanz estrait;

voir l'édition de E. A. Francis, Paris, CFMA, 1932, p. III-IV, XXV.

	Benoit (de Sainte More)			Wace, S. Marguerite	
mainte sen	6	2			
mainte moinne			3		
maintes leus			2		I
mainte miracle			3	I	
mainte buen arc	I				
maintos clercs	•	I			
mainte mal					I
mainte sainz			, I		

On le voit : la plupart de ces exemples remontent à deux auteurs tourangeaux, Benoit (de Sainte More) et Péan Gatineau, chanoine de Saint-Martin de Tours, mort en 1227. C'est à celui-ci que nous devons à peu près tous les exemples du type (b) :

Tantost sailli de l'ome mort Sathan qui en a mainte mort	2092-3;
Mes mainte qui au saint aloient Maintenant santé en reçurent	6413-4;
E des demonïaques mainte Regarrirent par l'uile sainte	7302-3;
Molt en pristrent, molt en tüerent E mainte d'els res'enfoïrent	7663-4.

Ajoutons un exemple peut-être douteux de la Chanson de Roland en vers monorimes:

Meītes de chiens li don	ez por chachier	ms. C
Moutes	chacier	ms. <i>V</i> 7

La comparaison avec l'usage de Péan Gatineau nous permet de supposer que la leçon meites, loin d'être une simple erreur de copiste pour meutes, est un synonyme ¹.

1. Das Altfr. Rolandslied: Text von Chateauroux und Venedig VII, éd. W. Foerster, Heilbronn 1883, p. 10, v. 9 = ms. de Digby, v. 42 (on trouvera les mêmes textes dans l'édition Mortier, Les textes de la Chanson de Roland, IV, 1943, V, 1942). Voir plus loin quelques cas limites, p. 286-288.

Ces exemples indiquent l'Ouest de la France, et plus précisément la région tourangelle, comme centre de diffusion de ces usages. L'emploi du substantif (ou pronom) maint, au lieu de mainte, est surtout le fait de Benoit de Sainte-More, dont Tilander cite en vingt pages plus d'une centaine d'exemples (§§ 1-5). L'apport des autres romanciers de son époque est plutôt maigre :

Wace, Roman de Rou	3
Roman de Thèbes	1
Chrétien de Troyes	I
Marie de France	I
Folie Tristan de Berne	2

La même inégalité se montre dans les emplois adjectifs de *maint*, où la plupart des romans octosyllabiques du xire siècle font preuve d'une grande réserve. Les emplois les plus courants sont les suivants :

- (i) mainte adj., suivi d'un substantif féminin;
- (ii) maint(e) adj., suivi d'un substantif masculin à voyelle initiale;
- (iii) maint(e) subst. suivi de en préposition ou pronom, ou de en-syllabe initiale d'un mot.

Sans analyser dans le détail un assez grand nombre de textes où ces tendances se font jour ' (Philippe de Thaon, Bestiaire; Thomas, Tristan;

1. Je citerai quelques exemples de l'usage du type (iii) :

```
E mainz (var. maint) en i remest...

A maint (var. mains) en est si avenu

Marie, Fables, XV 49

Et mainz (var. maint) en i ot qui disoient...

Chrétien, Erec 762

En la sale maint en consoille

Folie Tristan (ms. de Berne) 246

Mais maint en sun cuer change (sic)

Thomas, Tristan, Sn<sup>2</sup> 281, éd. Wind, 1960

(= 333, éd. Bédier, 1902)

Et mainte en i veïssiez prendre

Thèbes 6991

Mainte en avra pesme bastie

Benoit, Chronique 20356
```

Voir une quarantaine d'exemples du même auteur cités par Tilander. Exemples du type (ii) : maint afeire, maint ahan, Thomas *Tristan*, ms. Douce 753, Wace, Roman de Rou; Folie Tristan de Berne), je citerai dans son ensemble un passage de Chrétien de Troyes dans le manuscrit de Guiot :

La ot tante vermoille ansaigne et tante guinple et tante manche, et tante bloe, et tante blanche, qui par amors furent donees; tant i ot lances aportees d'azur et de sinople taintes, d'or et d'argent en i ot maintes, maintes en ot d'autre afeire, mainte bandee, et tante veire; iluec vit an le jor lacier maint hiaume, de fer et d'acier; tant vert, tant giaune, tant vermoil, reluire contre le soloil; tant blazon, et tant hauberc blanc, tante espee a senestre flanc,

769, éd. Wind (= 2025, 2041, éd. Bédier); maint autre Yvain 173, maint engin, Guernes, Vie de Saint Thomas Becket 3456, maint endreit, Marie, Bisclavret 100.

Dans l'art. maint de Tobler-Lommatzsch V, 1963, 831-5, les matériaux, empruntés surtout à Tilander, sont disposés de la façon suivante :

```
mainte en construction absolue
                                        = type (b)
mainte + de
mainte + en [cf. type (iii)]
mainte + substantif sem. au pl.
                                        cf. type (i)
mainte + substantif masc. au pl.
                                        = type (a)
mainte + substantif fém. au sing
                                        = type (i)
mainte + substantif masc. au sing.
                                        = type(a)
maintes en construction absolue
                                        cf. type (b)
maintes + en
maintes + substantif fém. au pl.
                                        == type (i)
                                        = type (a)
maintes + substantif masc. au pl.
maint en construction absolue
maint + de
maint + en [cf. type (iii)]
                                         = emploi libre (style de Benoit)
maint + substantif masc. au sing.
maint + substantif masc. au pl.
maint + substantif fém. au sing.
                                              cas
maint + substantif fém au pl.
                                        exceptionnels
```

On le voit : le lexicographe, sans citer la critique de Lecoy, a pourtant accepté sa démonstration au sujet de l'antériorité de la forme *mainte*.

MAINT: HISTOIRE D'UN MOT LITTÉRAIRE

tanz boens escuz fres et noviax, d'azur et de sinople biax, et tant d'argent a bocles d'or; tant boen cheval, baucent et sor, fauves, et blans, et noirs et bais, tuit s'antrevienent a eslais 1.

Ici maint fait un début des plus discrets à côté de tant, qui était du style épique; la forme mainte(s) garde son ambiguïté syntaxique (adjectif qualifiant lances ou substantif 'quantité'?) Hiaume peut avoir le h non-aspiré, cf. Roland 1326, 1954, 1995, 2288.

La même ambiguïté persiste dans certains exemples cités par Tilander :

La grant biauté et le doz non D'une dame li mist el cuer. Or li estuet ageter puer Toutes les autres por cesti. De maintes s'en estoit parti Son cuer, que nule n'en amoit.

Jean Renart, Le Lai de l'Ombre, éd. J. Orr, Edimbourg, 1948, 130-5;

Si les bestes rebehissoient A eus, ne mal ne lor fessoient, Cist r'en fist maintes aveier Que Sathan out fet desvoier.

Péan Gatineau, 4610-3;

maintes = 'troupes, troupeaux'?

On acceptera avec Tilander l'interprétation de maintes 'bien des choses' ('Une nuit qu'il se fu de maintes purpensez' Wace, Rou 233) comme 'une survivance de l'emploi primitif du mot comme substantif' plutôt qu'une ellipse.

Par contraste avec cet emploi 'discret' de la forme flexionnelle on trouve chez Benoit de Sainte More un emploi sans limite et sans restriction de la forme tant adjective que substantive; *maint* y précède des noms masculins à consonne initiale dans de longues énumérations où le déterminant préposé joue un rôle anaphorique, et remplace le *tant* anaphorique du style épique ².

- 1. Erec, éd. M. Roques, CFMA, 1953, 2084-2104 = éd. Foerster 1238-58.
- 2. On ne saurait admettre avec Thurneysen que la disparition de molt/mult adj. ait été le résultat direct de la concurrence de maint ('Hier herrscht molt noch unum-

Maint riche aveir, maint bon tresor De pailes e d'argent e d'or E mainte pierre e maint anel E d'or et d'argent maint vaissel, Et maint cheval e maint ostor, E maint riche drap de color En porterent en lor contree :

De tels passages font supposer qu'un petit groupe d'écrivains tourangeaux auraient fait pour *maint* ce que Zola et les naturalistes ont fait plus récemment pour un mot de la populace, ça, en lui ménageant une place dans la langue littéraire ². Style dont on trouve déjà quelques reflets dans le même roman de Chrétien :

Maint faucon et maint esprevier et maint ostor sor et gruier et maint brachet et maint levrier fist Guivrez avoec ax porter por aus deduire et deporter 3.

L'usage anaphorique de maint dans une liste de dons appropriés à la classe féodale est bien dans le style de Benoit.

schränkt; erst später wurde es durch maint auf die adverbiale Gattung reduziert'). En dehors de la Passion du ms. de Clermont-Ferrand, composée dans une langue hybride entre oïl et oc (voir en dernier lieu D'Arco Silvio Avalle, Cultura e lingua francese delle origini... Milan-Naples, 1962, et le c.r. de T. D. Hemming, Medium Aevum, XXXV, 1966, 43-48), on ne trouve guère de témoignages de l'emploi usuel de molt/mult adj. (cp. exceptionnellement: Roland 3090; Saint Alexis 112: par multes terres L [c. 1150], par plusurs terres A [v. 1200; et cf. M: pluisors], par maint païs P [XIIIe s.], par mlt de terres S). Les écrivains d'oïl, tout en limitant molt/mult à des emplois pronominaux et adverbiaux, se servent des déterminants plusurs (Roland 2377) et tant, tanz, tante(s) (voir pour l'emploi anaphorique Roland 525-8, 540-3, 553-6, 1399-1401), des numéraux exprimant un grand nombre (mil grailles, ib. 700, 1004) et de molt, asez, grant plenté, grant foison, grant masse avec de partitif (Tilander § 9, 15-16). Il est donc plus exact de dire que molt/mult < MULTU a perdu son emploi adjectif de bonne heure et sous des influences diverses, et que maint adj. (chez Benoit) remplace surtout tant anaphorique.

- 1. Roman de Troie, éd. L. Constans, 2777-83; cp. neuf autres exemples du même texte cités par Tilander § 26.
- 2. A. Henry, Considérations sur la fortune de ça en français, Revue de ling. rom., XIX, 1955, 1-22.
- 3. Erec, éd. Roques 5314-8 = éd. Foerster 5362-6; cp. aussi Wace, Brut, 22-23, 295 et suiv., cités par H. E. Keller, Étude descriptive du vocabulaire de Wace, Berlin, 1952, s. v. maint.

IV

Jusqu'ici nous avons envisagé les exemples anciens de notre mot dans la perspective étymologique suggérée par Tilander-Lecoy en 1955-56 et adoptée ensuite par les grands dictionnaires : le Franz. Etym. Wörterbuch et le Tobler-Lommatzsch. D'autres perspectives ne sont pas exclues pour autant : l'emploi 'discret' des romanciers du XIIº siècle autres que Benoit, surtout le type (ii), s'explique également par l'étymon *MANTI HOMINE(s) > maint (h)ome, cp. *TUTTI HOMINE(s) > tuit (h)ome. Ici ce sont Thurneysen, Gamillscheg et Dauzat qui ont raison contre les tenants de l'étymologie latine et germanique. La correspondance phonologique ne soulève aucune difficulté, le i devant voyelle initiale entraînant une palatalisation selon les principes de la phonétique syntaxique. Quand on lit dans la Folie Tristan d'Oxford, v. 330:

Maint hom[e] le saveit assez,

on peut supposer l'étymon celtique aussi bien que la base germanique de Diez et de Tilander; maint prodome, Beroul 282, Chrétien, Yvain 4174, maint haut home, meint riche umme, Guernes 158, n'en seraient que des extensions secondaires. Certaines expressions peuvent aussi remonter jusqu'à magnu, ainsi a meintas (locution courante dans Li Fet des Romains, Paris, c. 1213, et qui reparaît dans Froissart, Tilander 25) remonte sans doute à ad magnu + (francique) tas, et mains dis (Aucassin et Nicolette, éd. Roques, CFMA, 2° éd., 1929, xli, 20) à magnos dies (le -s picard correspond à un -7 dans le normand-francien du x11° siècle).

Il s'ensuivrait que l'extension de ce mot se serait produite au XII^e siècle à partir de plusieurs locutions figées, héritage du gallo-roman primitif: les tours admis par Philippe de Thaon, et qui sont restés dans la langue usuelle: meintes feiz, meintes genz (haplologie pour *mainte de feiz, *mainte de genz?), aussi bien que les emplois nominaux et pronominaux de mainte, chers à l'école tourangelle et mis en relief par Tilander, se basaient sans doute sur *MANIGDU, toujours vivace dans l'Ouest de la France; ailleurs, peut-être dans le Nord-Est et à Paris, des survivances de *MANTI, MAGNU permettaient d'autres groupements de mots, d'autres tournures syntaxiques. La création, et la dissémination dans des aires plus vastes, de maint adjectif à formes flexionnelles, remontent à une toute petite école de la vallée de la Loire, favorisée par la cour angevine vers l'an 1160.

Je conclurais volontiers, au terme de cet examen assez fastidieux de matériaux assemblés par mes devanciers, que, dans les problèmes étymologiques souvent débattus et aussi souvent laissés en suspens, il conviendrait de scruter, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le style des auteurs, et d'envisager non seulement les créations hybrides, mais les possibilités de métanalyse fournies par la syntaxe et par la phonétique, les finesses sémantiques et prosodiques d'écrivains individuels, capables de créer et de lancer dans des milieux lointains les nouveautés de l'expression littéraire. L'adjectif maint créé vers 1160 par un petit cercle poétique n'a jamais eu la vitalité des mots usuels; mais il nous est resté comme une épave, un mot-témoin, du style gothique, et sert encore, sous la plume d'un auteur sachant manier la langue, à des évocations mémorables et subtiles.

C. A. Robson.